



Commune de
Pepinster

Prévôchamps, 44
4860 PEPINSTER

FORMULAIRE DE DECLARATION

Taxe sur les panneaux publicitaires fixes

Formulaire de déclaration à compléter sur base du règlement taxe communal en vigueur, toute déclaration doit être remise soit en main propre soit par envoi simple, ou encore par courriel (document scanné) au service finances à l'adresse : service.finances@pepinster.be

La charge de la preuve de l'envoi ou du dépôt de la déclaration incombe au contribuable.

Nom et prénom du déclarant	
Agissant en qualité de	
Au nom de la société	
Adresse du siège d'exploitant : rue et n°, code postal et ville	
Numéro de TVA	
Numéro de téléphone	
E-mail	

Adresse de facturation (si différente du siège d'exploitation)

Rue et n°	
Code postal et ville	
N° de TVA	

Le soussigné ci-avant déclare sur l'honneur être propriétaire du (des) panneau(x) publicitaire(s) situé(s) à l'(aux) adresse(s) suivante(s) :

Situation des panneaux (adresses et n° immeuble)	Nombres de faces	Dimension de chaque face en décimètre ²	Système de défilement de messages ou panneau lumineux ou éclairé : oui/non	Nombre de panneaux concernés

Certifié sincère et véritable,

Fait à Le

Le déclarant (NOM et signature),

**Conformément au règlement taxe en vigueur, la déclaration est valable à partir du
1/01/2024 jusqu'à révocation ou à l'échéance 2025.
Cette déclaration doit être retournée au plus tard pour le 31 mars de l'exercice
d'imposition.**